



## Prime 40<sup>ème</sup> anniversaire des rallyes du Pays Avallonnais et du Brionnais

Pour fêter les 40<sup>ème</sup> anniversaires des rallyes régionaux du Pays Avallonnais et du Brionnais, les 2 associations sportives, Avallon Auto Sport et Dunoise, ont décidé d'offrir une remise conjointe sur les engagements aux équipages qui participeront aux 2 épreuves concernées en 2019.

### **Conditions :**

- Le pilote devra apparaître sur la liste des admis à prendre part à la course des 2 rallyes concernés en 2019.
- Ouvert à tous les licenciés concurrent-conducteur FFSA 2019.

### **Où :**

- 40<sup>ème</sup> rallye régional et 6<sup>ème</sup> rallye régional VHC du Pays Avallonnais des 02 et 03 mars 2019
- 40<sup>ème</sup> rallye régional et 5<sup>ème</sup> rallye régional VHC du Brionnais des 21 et 22 juin 2019.

### **Gain :**

- 40 ans = 40 € (chacune des 2 ASA participe à hauteur de 20 €).

### **Comment :**

- L'ASA Avallon Auto Sport transmettra sa liste des admis à prendre part à la course à l'ASA Dunoise à l'issue du rallye du Pays Avallonnais
- L'ASA Dunoise transmettra sa liste des admis à prendre part à la course à l'ASA Avallon Auto Sport à l'issue du rallye du Brionnais.
- Une liste des équipages, ayant participé aux 2 rallyes, pourra ainsi être établie.

### **Quand :**

- Un chèque de 40 € sera envoyé dans le mois suivant à chacun des équipages ayant participé aux 2 rallyes suivant la liste établie conjointement par les 2 A.S.A.